

# RENCONTRE DE LA TGIRT – CHAUDIÈRE-APPALACHES

## COMPTE-RENDU

<b>DATE</b>	Jeudi 25 février 2016 9 h à 16 h	<b>LIEU</b>	Restaurant Ryna (Salle Fraser-Gagnon) 4300 boulevard Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6W 6N1 418-833-8677
-------------	--	-------------	---

**PERSONNES  
PRÉSENTES**    **DÉLÉGUÉS**  
(avec droit de vote)

Dave Chouinard  
Hugo Matte  
Geneviève Paré  
Martin Paulette  
Daniel Racine  
Gilles Paquet (départ à 14h)

**SIÈGE**

Industrie forestière : BGA  
Certification : Détenteur de certificat  
Territoire : MRC  
Environnement : Conseil régional de l'environnement  
Territoire : MRC  
Faune : ZEC

**PERSONNES RESSOURCES**  
(sans droit de vote)

Vincent Beaulieu  
Martin Cloutier  
Amélie Denoncourt  
Richard Labrie  
Jason Lamontagne  
Lucie Thibodeau

**SIÈGE**

Représentant ministériel : MFFP – DGSC  
Représentant ministériel : MFFP – DGSC  
Délégataire de gestion  
Représentant ministériel : MFFP – UG  
Représentant ministériel : MFFP – UG  
Représentant ministériel : MFFP – DGSC

**PERSONNES  
ABSENTES**    Daniel Beaudoin

David Boisvert  
Marie-Andrée Boisvert  
Steve Cadorette  
Mathieu Caron  
Bruno Dumont  
Mathieu Giguère  
  
Jean Lamontagne  
Pablo Montenegro-Rousseau  
Gaétan Patry  
Bertrand Talbot  
René Thibault

**SIÈGE**

Autres : Entreprises de planification forestière en forêt publique  
Industrie forestière : BGA  
Eau : Organisme de bassin versant  
Acériculture : Acériculteur UA 034-51 (Lotbinière)  
Industrie forestière : BGA  
Faune : Pourvoirie  
Autres : Entreprises de planification forestière en forêt publique  
Agriculture : Exploitant agricole  
Territoire : MRC  
Parc : Parcs régionaux  
Acériculture : Acériculteur UA 034-53 (Beauce)  
Acériculture : Acériculteur UA 035-51 (Appalaches)

	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE; ÉCHÉANCIER)
<b>01</b>	<b>Mot de bienvenue et tour de table</b>	
	<p>Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources. Elle souligne qu'en raison de la mauvaise température, plusieurs membres de la TGIRT n'ont pu se présenter. Comme la rencontre d'aujourd'hui est constituée de points d'information (et non décisionnels), la rencontre se tiendra malgré tout. Le compte-rendu sera rédigé de façon à être suffisamment détaillé pour informer les membres qui n'ont pu être présents.</p> <p>Les membres présents se présentent à tour de rôle.</p>	
<b>02</b>	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	
	<p>Mme Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mot de bienvenue et tour de table</li> <li>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour</li> <li>3. Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre</li> <li>4. Affaires découlant de la dernière rencontre</li> <li>5. Présentation du Programme d'aménagement durable des forêts</li> <li>6. Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT</li> <li>7. Présentation des secteurs d'intervention potentiels pour l'UA 035-51</li> <li>8. Suivi concernant la certification et les FHVC</li> <li>9. Prochain calcul de possibilité forestière</li> <li>10. Bilan sur le VOIC</li> <li>11. Enjeux et orientations pour les PAFIT 2018-2023</li> <li>12. Préparation de la prochaine Assemblée des partenaires</li> <li>13. Divers</li> <li>14. Fin de la rencontre</li> </ol> <p>Aucun élément n'est ajouté au point «Divers», qui est tout de même gardé ouvert. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</p>	
<b>03</b>	<b>Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre (1<sup>er</sup> juin 2015)</b>	
	<p>Le compte-rendu de la dernière rencontre a été transmis aux membres par courrier électronique, ce qui leur a permis de le lire à l'avance. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.</p>	
<b>04</b>	<b>Affaires découlant de la dernière rencontre (1<sup>er</sup> juin 2015)</b>	
	<p><b>a) Analyse financière et économique des AIPL</b></p> <p>M. Vincent Beaulieu explique qu'il est maintenant celui en charge de ce dossier. Les analyses financières et économiques sont prévues pour l'automne 2016. Ces analyses permettront le choix des AIPL les plus intéressantes pour faire de l'aménagement intensif rentable. La notion de degré de naturalité devrait être considérée dans les analyses.</p>	

	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE; ÉCHÉANCIER)
	<p><b>b) Programme du MFFP pour les chemins multiusages</b></p> <p>M. Richard Labrie explique que parmi les 30 projets déposés, 11 ont été retenus, pour un investissement total de 215 000 \$ pour la région. Des précisions sont apportées sur le fait qu'il ne s'agit pas du même programme que celui qu'administrerait la CRÉ. Il s'agit plutôt d'un programme fédéral-provincial qui vise strictement la réfection de ponts et ponceaux sur des chemins multiusages. De nouveaux appels d'offre seront lancés prochainement pour le programme 2016-2017.</p> <p><b>c) Dossier des aires protégées</b></p> <p>M. Vincent Beaulieu s'est informé auprès de Mme Suzanne Lepage qui s'occupe du dossier des aires protégées au MFFP. Suite à l'avis régional qui avait été déposé au MDDELCC par la CRÉ et ses partenaires, le MFFP et le MERN ont à leur tour déposé chacun un avis. Actuellement, le dossier serait entre les mains du MDDELCC.</p> <p>M. Martin Paulette souligne que plusieurs organismes en environnement de la province vont demander qu'une table nationale soit formée pour traiter du sujet des aires protégées.</p> <p><b>d) Envoi de documents</b></p> <p>Mme Amélie Denoncourt rappelle que plusieurs documents ont été envoyés par courrier électronique dernièrement : les shapefiles des érablières potentielles, le rapport du CERFO et de Gestion Forap sur le suivi de chablis après coupe partielle ainsi que le rapport de la CRÉ sur les chemins multiusages.</p>	
<b>05</b>	<b>Présentation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et implications pour la TGIRT</b>	
	<p>Mme Amélie Denoncourt présente le nouveau Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Elle explique que c'est un programme de 3 ans mis en place en juillet 2015 par le MFFP dans le but de poursuivre les travaux de la TGIRT et de réaliser des projets spécifiques sur le territoire de la région. Elle mentionne aussi que c'est la MRC de Montmagny qui a été désignée pour administrer le programme à l'échelle de la région. En tant qu'employée de la MRC de Montmagny, Mme Denoncourt est donc la personne-ressource qui coordonne les travaux de la TGIRT ainsi que la réalisation des projets spécifiques. Il est donc possible de se référer à elle pour toute question.</p>	
<b>06</b>	<b>Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches</b>	
	<p><b>a) Proposition de mise à jour</b></p> <p>Mme Amélie Denoncourt présente les principales mises à jour proposées pour les règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT. Une version électronique commentée sera envoyée par courriel afin que les membres de la TGIRT puissent lire attentivement la mise à jour des règles et modalités.</p>	Envoyer la mise à jour des règles et modalités (Amélie Denoncourt; mars)

	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE; ÉCHÉANCIER)
	<p><b>b) Période de questions et de commentaires</b></p> <p>Certains membres de la TGIRT se questionnent sur la pertinence d'ouvrir de nouveaux sièges (pour les chasseurs par exemple). Il est proposé de s'informer sur la présence ou non des chasseurs sur les TGIRT dans d'autres régions et de s'informer auprès de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs sur leur intérêt à siéger sur la TGIRT. Si un siège n'est pas ouvert pour les chasseurs, il serait peut-être possible de les inviter ponctuellement pour des sujets particuliers.</p> <p>Certains membres proposent qu'il y ait des Assemblées des partenaires seulement au besoin (pas de façon périodique). Une inquiétude est soulevée par rapport à la nécessité de ces assemblées pour la certification. Il est proposé de vérifier si le fait de ne pas faire d'Assemblée des partenaires affecterait la certification. La possibilité de présenter les rapports annuels lors des périodes de consultation est évoquée.</p> <p><b>c) Décision concernant les modalités d'adoption des nouvelles règles</b></p> <p>Une proposition de règles et modalités (incluant les dernières modifications apportées en fonction des vérifications faites) sera envoyée rapidement aux membres de la TGIRT. Puis lors de la prochaine rencontre de la TGIRT (probablement au mois de mai), le nouveau document des règles et modalités pourrait être adopté par les membres de la TGIRT.</p>	<p>Faire une vérification auprès des autres TGIRT (Amélie Denoncourt; mars)</p> <p>S'informer des intérêts de la FQCP (Amélie Denoncourt; mars)</p> <p>Vérifier l'impact sur la certification de ne pas faire d'Assemblée des partenaires (Vincent Beaulieu et Hugo Matte; mars)</p>
<b>07</b>	<b>Présentation des secteurs d'intervention pour l'UA 035-51 (Appalaches)</b>	
	<p>M. Martin Paulette intervient pour émettre des commentaires sur les secteurs d'intervention potentiels (SIP) présentés lors de la dernière rencontre (1<sup>er</sup> juin 2015). Il a demandé, en juin, un moratoire afin que les vieilles forêts identifiées par le CRECA ainsi que les zones d'étude d'aires protégées ne soient pas incluses dans les secteurs identifiés au PAFIO. Cette demande n'a pas été retenue par l'unité de gestion du MFFP. Devant cette réponse, monsieur Paulette insiste pour, qu'au moins, les vieilles forêts identifiées par le CRECA ne soient pas incluses au PAFIO 2018-2023.</p> <p>Il est proposé que les membres de la TGIRT concernés par ce sujet se rencontrent prochainement pour étudier la question plus en profondeur.</p> <p>Il est demandé si la planification intègre les impacts à venir de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Mme Lucie Thibodeau explique que les populations de TBE sont en augmentation, mais qu'elles ne causent pas de dommage pour l'instant. Mme Thibodeau propose de présenter l'état de la situation concernant la TBE lors de la prochaine rencontre de la TGIRT.</p> <p>Avant de présenter les SIP, M. Jason Lamontagne donne les compléments d'information suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les SIP présentés aujourd'hui sont ceux de l'UA 035-51 (Appalaches);</li> <li>- Il s'agit des SIP planifiés pour les trois premières années (2018-2021) du prochain quinquennal (2018-2023); les SIP des deux autres années (2022-2023) seront planifiés et présentés à la TGIRT ultérieurement;</li> <li>- Les secteurs 2018-2021 sont présentés dès maintenant à la TGIRT car des inventaires sont à prévoir pour cet été dans ces secteurs;</li> </ul>	<p>Présenter l'état de la situation sur la TBE (Lucie Thibodeau; à la prochaine rencontre)</p>

	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE; ÉCHÉANCIER)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est important de noter que les traitements prévus pour les SIP peuvent changer en fonction des résultats des inventaires à venir. Il est donc nécessaire pour les membres de la TGIRT de préciser dans leurs commentaires s'ils veulent qu'un secteur soit traité d'une façon particulière;</li> <li>- Les commentaires, par écrits, sont les bienvenus jusqu'au 18 mars 2016.</li> </ul> <p>M. Jason Lamontagne présente les SIP à l'écran et à l'aide des 9 cartes distribuées aux membres de la TGIRT (quelques modifications ont été apportées aux cartes qui avaient été envoyées avant la rencontre; les nouvelles cartes seront donc envoyées par courrier électronique aux membres).</p> <p>Pour l'UTR Saint-Omer, il présente également des secteurs qui seront traités en 2016-2017 qui n'avaient pas été soumis à la consultation jusqu'à maintenant.</p>	<p>Envoyer à Jason Lamontagne les commentaires écrits concernant les SIP (tous les membres; 18 mars)</p> <p>Envoyer les cartes des SIP aux membres (Amélie Denoncourt; fin février)</p>
<b>08</b>	<b>Suivi concernant la certification et les FHVC</b>	
	<p>M. Hugo Matte présente les résultats de l'audit qui a eu lieu en juin 2015. Six non-conformités ont été identifiées par l'auditeur. M. Matte indique également les moyens mis en place ou à mettre en place pour corriger ces non-conformités. Le prochain audit aura lieu à l'été 2016.</p> <p>M. Hugo Matte précise que le Rapport sur les FHVC est à réviser au complet. MM. Daniel Racine et Martin Paulette seraient intéressés à se joindre au processus de révision. L'équipe du MFFP souligne que l'implication de M. Charles Vigeant-Langlois serait importante aussi.</p> <p>Finalement, M. Hugo Matte annonce que Gestion Forap a maintenant un site internet. On y retrouve notamment la programmation annuelle (PRAN) des travaux d'aménagement forestier.</p>	
<b>09</b>	<b>Prochain calcul de possibilité forestière (CPF)</b>	
	<p>M. Martin Cloutier explique que le prochain CPF aura lieu en 2019 et sera applicable pour le quinquennal 2023-2028. Pour le quinquennal 2018-2023, c'est donc le CPF actuel qui sera utilisé.</p> <p>M. Martin Cloutier explique les différentes raisons qui justifient le report du prochain CPF jusqu'en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le report permettra d'intégrer les résultats de l'inventaire du 5<sup>e</sup> décennal fait selon la nouvelle approche d'inventaire par peuplement forestier (NAIPF); de nouveaux intrants seront alors disponibles pour le CPF;</li> <li>- Le report du CPF permettra également de tenir compte de la possible fusion des UA 034-53 et 035-51 (qui deviendraient l'UA 035-71 à partir d'avril 2018);</li> <li>- En ayant un CPF de moins à faire (celui prévu pour 2018-2023), le Bureau du forestier en chef (BFEC) a donc plus de temps à consacrer à la région afin de réaliser des analyses de sensibilité pour différents scénarios proposés.</li> </ul>	

	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE; ÉCHÉANCIER)
10	<b>Bilan sur les VOIC</b>	
	<p>Mme Lucie Thibodeau explique qu'avant de modifier les fiches VOIC pour le PAFIT 2018-2023, l'équipe du MFFP souhaite faire un bilan à l'aide des fiches non modifiées. C'est l'occasion pour l'équipe du MFFP de partager sa réflexion et ses recommandations aux membres de la TGIRT en prévision de la révision du prochain PAFIT.</p> <p>Mme Lucie Thibodeau présente le bilan (voir la documentation envoyée avant la rencontre).</p>	
11	<b>Enjeux et orientations pour les PAFIT 2018-2023</b>	
	<p><b>a) Priorisation</b></p> <p>L'équipe du MFFP propose la priorisation suivante pour les enjeux :</p> <p>Enjeux écosystémiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Structure d'âge des forêts</li> <li>○ Organisation spatiale des forêts dans la sapinière</li> <li>○ Composition végétale</li> <li>○ Structure interne et bois mort</li> <li>○ Milieux humides et riverains</li> <li>○ Espèces fauniques (EMVS et sensibles à l'aménagement)</li> </ul> <p>Enjeux économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Coût d'approvisionnement en bois</li> <li>○ Aires d'intensification de production ligneuse (AIPL)</li> <li>○ m<sup>3</sup> de qualité</li> <li>○ Productivité du territoire (pour la fibre)</li> </ul> <p>Enjeux sociaux (à valider) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Harmonisation</li> <li>○ Réseau routier</li> </ul> <p>Toutefois, il pourrait être intéressant de retrouver la liste des enjeux locaux élaborée par les membres de la TGIRT il y a quelques années. Cela permettrait de faire une mise à jour de la liste des enjeux prioritaires avec la TGIRT.</p> <p><b>b) Traitement</b></p> <p>Avec l'évolution du nouveau régime (RADF, certaines certifications obligatoires, etc.), plusieurs enjeux peuvent être traités par des moyens autres que par des fiches VOIC. L'équipe du MFFP propose donc un nouveau gabarit de fiche pour traiter de chacun des enjeux (voir la présentation envoyée avant la rencontre, diapositive 28). Ce gabarit permet de choisir un moyen autre que l'approche par VOIC si ce moyen s'avère plus efficace, tout en permettant de poursuivre le traitement de l'enjeu selon une approche par VOIC si aucun moyen plus efficace n'existe.</p>	<p>Trouver la liste des enjeux (Amélie Denoncourt; mars)</p> <p>Mettre la priorisation des enjeux à l'ODJ de la prochaine rencontre de la TGIRT (Amélie Denoncourt; printemps)</p>

	ÉLÉMENTS IMPORTANTS	SUIVI (RESPONSABLE; ÉCHÉANCIER)
	<p><b>c) Plan d'action</b></p> <p>L'équipe du MFFP propose de réactiver les comités de travail pour traiter les enjeux suivants en premier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure d'âge (comité des enjeux écologiques)</li> <li>- Connectivité (comité des enjeux écologiques)</li> <li>- Stratégie de production / AIPL (comité enjeux forestiers)</li> <li>- Coût d'approvisionnement en bois (comité mixte industrie-MFFP)</li> </ul> <p>Il faudra voir qui faisait partie de ces comités, puis il faudra organiser une première rencontre pour chacun de ces comités. Il est suggéré de commencer par le comité des enjeux écologiques pour laisser le temps de préparer les dossiers pour les deux autres comités.</p>	<p>Trouver la liste des membres des comités (Amélie Denoncourt; mars)</p> <p>Envoyer un doodle aux membres du comité des enjeux écologiques (Amélie Denoncourt; mars)</p>
<b>12</b>	<b>Préparation de la prochaine Assemblée des partenaires</b>	
	Étant donné les discussions qui ont eu lieu au point 6 sur la nécessité ou non de tenir une Assemblée des partenaires, il est proposé d'attendre le résultat des vérifications et de reporter le point 12 à la prochaine rencontre, s'il est toujours pertinent à ce moment.	
<b>13</b>	<b>Divers</b>	
	<p><b>a) Déplacement de refuges biologiques</b></p> <p>M. Martin Cloutier fait un point d'information au sujet de la demande du CRECA de déplacer des refuges biologiques afin d'inclure des vieilles forêts. M. Cloutier explique qu'après certaines analyses (en regard des superficies et des territoires situés autour des vieilles forêts), les déplacements demandés ne seraient pas avantageux.</p> <p><b>b) Avis des ministères concernant les aires protégées</b></p> <p>M. Martin Paulette aimerait que la coordonnatrice de la TGIRT tente d'obtenir les avis officiels du MFFP et du MERN concernant le dossier des aires protégées en Chaudière-Appalaches.</p>	<p>Essayer d'obtenir les réponses officielles des ministères (Amélie Denoncourt; début mars)</p>
<b>14</b>	<b>Fin de la rencontre à 15h30</b>	

**COMPTE-RENDU PRÉPARÉ LE 26 FÉVRIER 2016 PAR :**

**Amélie Denoncourt, ing. f.**

Coordonnatrice du PADP pour la région de la Chaudière-Appalaches

MRC de Montmagny  
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 217  
Montmagny (Québec) G5V 1J7

Courriel : adenoncourt@montmagny.com  
Téléphone : 418-248-5985 poste 231